

Mise à jour du suivi des garanties d'emprunt

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n° I		Bureau	
séance du 21/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Il est rappelé que le montant maximum des échéances d'emprunt et des échéances garanties de la collectivité au titre de l'année 2005 ne doit pas dépasser 40% des recettes réelles de fonctionnement.

De plus, afin de garantir une répartition équitable des potentialités de garantie d'emprunt de la CAGB, la ventilation de la quotité de garantie possible a été arrêtée comme suit :

- 40 % pour le domaine économique,
- 40 % dans le cadre de l'habitat
- 20 % pour les autres compétences.

Au budget primitif 2005, le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 73 447 179,91 €.

Les échéances d'emprunt (capital et intérêts) 2005 et hors frais de lignes de trésorerie sont estimées à 2 337 727,47 €, tous budgets confondus.

Le montant maximum des échéances susceptibles d'être garantie au titre de l'année 2005 est donc de : $(73\,447\,179,91\,€ \times 40\%) - 2\,337\,727,47\,€ = 27\,787\,592,44\,€$.

Tiers bénéficiaires	Objet	Montant de l'emprunt	% de garantie	Annuité 2005	Entre dans le calcul du ratio	% des annuités garantissables
Compétence Economique :				189 724,82 €		0,70%
SAIEMB	Construction bâtiment industriel	1 476 011,00 €	100,00%	122 950,24 €	OUI	0,45%
SEDD	Financement ZAC Hauts du Chazal	45,60% de 1 500 000 € = 684 000 €	45,60%	17 375,12 €	OUI	0,06%
SEDD	Financement ZAC Hauts du Chazal	45,60% de 1 000 000 € = 456 000 €	45,60%	12 026,24 €	OUI	0,04%
SEDD	Financement ZAC Hauts du Chazal	45,60% de 2 286 735 € = 1 042 751,16€	45,60%	24 104,93 €	OUI	0,09%
SEDD	Financement ZAC Hauts du Chazal	45,60% de 2 286 735 € = 1 042 751,16€	45,60%	13 268,29 €	OUI	0,05%
Compétence HABITAT				0,00 €		0,00%
OFFICE MUNICIPAL HLM	Financement logements à FONTAIN	102 343,00 €	100,00%	0,00 €	NON	-
OFFICE MUNICIPAL HLM	Financement logements à MORRE	31 498,00 €	100,00%	0,00 €	NON	-
TOTAL				189 724,82 €		0,70%

Le Conseil de Communauté prend connaissance du suivi des garanties d'emprunt accordées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon jusqu'au 21 février 2005

Pour extrait conforme,

Le Président